

INSCRIPTION AUX D.U/D.I.U DE MÉDECINE Faculté de Médecine Sorbonne-Université

ÉTAPE 1

• FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

- Envoyer un C.V et une lettre de motivation au secrétariat pédagogique (coordonnées disponibles sur les fiches catalogue http://medecine.sorbonne-universite.fr/fr/les_formations/les_etudes_medicales/le_troisieme_cycle/menu-des-dus-et-dius.html)
- Obtenir l'autorisation d'inscription pédagogique du directeur de l'enseignement.

ÉTAPE 2

• DÉFINIR SON STATUT

- **Formation Initiale (FI): Reportez-vous directement à l'étape 4**
 - Les étudiants, internes en cours de Formation Initiale.
 - Les chefs de clinique inscrits en DESC.
- **Formation Continue Individuelle (FCI): Reportez-vous directement à l'étape 4**
 - Les individuels non pris en charge et dont le diplôme d'état permettant l'accès à la formation et/ou la spécialité, a été obtenu depuis 2 ans.
 - Médecins libéraux/salariés s'inscrivant à titre individuel, non pris en charge.
 - Les chefs de clinique non inscrits en DESC.
- **Formation Continue Employeur (FCE): Reportez-vous à l'étape 3**
 - Les demandeurs d'emploi, financés ou non par Pôle Emploi.
 - Salariés des entreprises, personnels hospitaliers, médecins du travail... financés par l'employeur/organisme financeur (ANFH, AGEFOS, FONGECIF...)

ÉTAPE 3

• EN CAS DE PRISE EN CHARGE (FCE)

- Demander un dossier de prise en charge au service de Formation Continue de Sorbonne Université à l'adresse fcmedecine@sorbonne-universite.fr
- Le renvoyer visé par l'employeur, accompagné de la photocopie de l'autorisation d'inscription pédagogique.
- A réception, une attestation de prise en charge sera envoyée au stagiaire par la Formation Continue. Ce document est à joindre au dossier d'inscription de la Faculté de Médecine, **suite étape 4.**
- **Rappel :** La présence en cours est *obligatoire*; les feuilles d'émargement devront être signées à la fin de chaque demi-journée de formation afin de permettre au service de Formation Continue d'établir et de transmettre une attestation de présence à l'employeur ou l'organisme financeur.

ÉTAPE 4

• S'INSCRIRE À LA SCOLARITÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

- Télécharger un dossier d'inscription administrative en ligne :

http://medecine.sorbonne-universite.fr/fr/les_formations/les_etudes_medicales/le_troisieme_cycle/inscription_en_troisieme_cycle.html

- Joindre au dossier l'original de l'autorisation pédagogique ainsi que:
 - **FI :** Le règlement des droits universitaires et des droits d'enseignement en 1 seul chèque, à l'ordre de l'agent comptable de Sorbonne Université
 - **FCI :** Le contrat de formation professionnelle signé, le règlement des droits universitaires et des droits d'enseignement en 2 chèques séparés, à l'ordre de l'agent comptable de Sorbonne Université.
 - **FCE :** L'attestation de prise en charge par la Formation Continue.

Pour toutes les catégories (FI, FCI, FCE)- Inscriptions administratives obligatoires à la Faculté de Médecine de Sorbonne- Université qui vous fera parvenir votre carte d'étudiant, une fois votre inscription finalisée.

Pour tout renseignement scolmed3@sorbonne-universite.fr